

Intervention parlementaire

N° de l'intervention:	091-2019
Type d'intervention:	Motion
Motion ayant valeur de directive:	☐
N° d'affaire:	2019.RRGR.109
Déposée le:	12.03.2019
Motion de groupe:	Non
Motion de commission:	Non
Déposée par:	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) (porte-parole) Kullmann (Hilterfingen, UDF) Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) Ruchti (Seewil, UDC) Hamdaoui (Biel/Bienne, PDC)
Cosignataires:	14
Urgence demandée:	Non
Urgence accordée:	
Séance du Bureau du Grand Conseil:	
Proposition du Bureau du Grand Conseil:	



Décisions transparentes et justes concernant les motions et postulats non contestés

Le Bureau du Grand Conseil est chargé de prendre les mesures nécessaires ou le cas échéant de les proposer (p. ex. au moyen d'une modification de la pratique de la présidence du Grand Conseil, de la directive sur le fonctionnement du Grand Conseil ou du règlement du Grand Conseil), afin :

1. qu'en cas de rejet sans débat d'une intervention préalablement non contestée, une répétition du vote puisse être demandée à l'issue de la réouverture des débats ; ou,
2. que dans un tel cas, le vote soit annulé et que s'ensuive directement un débat ordinaire sur l'intervention ; ou,
3. qu'il n'y ait plus de vote sur les motions et postulats non contestés, comme c'est le cas dans d'autres parlements.

Développement :

Le 6 mars 2019, une majorité du Grand Conseil a rejeté un postulat qu'aucun membre du parlement n'avait contesté préalablement. Quatre groupes ont voté de concert contre ce postulat sans avoir préalablement développé le moindre argument en faveur du rejet. Les auteur-e-s du postulat avaient renoncé à le défendre oralement – comme il est de mise lorsque les interventions sont

incontestées et pour gagner du temps. Le rejet sans discussion de ce postulat jusqu'alors incontesté a du coup été ressenti comme une injustice profonde. Une demande de réouverture de la discussion en vue d'une répétition de la votation à l'issue des débats n'a pas été acceptée par la présidence du Grand Conseil, qui avait préalablement consulté les membres des Services parlementaires présents sur place.

Les réactions provenant des groupes qui ont rejeté le postulat semblent indiquer qu'il s'agissait d'une panne d'exploitation involontaire. Pour éviter de tels incidents à l'avenir, la présente motion soumet plusieurs scénarios à la discussion. Si le Bureau du Grand Conseil connaît des moyens plus appropriés, il sera écouté à n'en pas douter. Mais si le rejet sans discussion d'interventions auparavant non contestées devait rester possible, il faudra s'attendre à ce que les auteur-e-s de telles interventions feront le choix à l'avenir de ne pas renoncer à un développement dans les cas des motions et postulats non contestés. Il faudra s'attendre par conséquent à une prolongation de la durée des débats au Grand Conseil, et même le cas échéant à une augmentation du nombre de jours de séance.

Destinataire

- Grand Conseil